



PRÉFÈTE DU GERS

**Direction Départementale  
des Territoires du Gers**

**Service Eau et Risques**

**Monsieur le Président du DEPARTEMENT DU GERS  
Hôtel du département  
Direction Générale Adjointe Investissements et  
Territoires – Direction Déplacements Infrastructures  
Pôle Modernisation Infrastructures  
81, route de Pessan  
BP 20569  
32022 AUCH Cedex 9**

Dossier suivi par :  
Guillaume POINCHEVAL

Mèl : guillaume.poincheval@gers.gouv.fr

Tél. : 05 62 61 53 54  
Fax : 05 62 61 53 82

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de  
l'environnement : **Travaux de dévoiement de la RD 544 sur la commune de SAINT-  
JUSTIN  
Accord sur dossier de déclaration**

Réf. : **32-2018-00179**

AUCH, le 18 Septembre 2018

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

**Travaux de dévoiement de la RD 544 sur la commune de SAINT-JUSTIN**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 18 Septembre 2018, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

**Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.**

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune de SAINT-JUSTIN pour affichage pendant une durée minimale d'un mois et à la Commission Locale de l'Eau (CLE) de Commission Locale de l'Eau SAGE Adour Amont pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du GERS durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement :

- 1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;
- 2° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

**Mon service devra être averti de la date de début et d'achèvement des travaux et, le cas échéant, de la date de mise en service.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service Eau et Risques adjoint,

signé : Guillaume POINCHEVAL

PJ : Certificat de commencement des travaux  
Certificat d'achèvement des travaux

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

## OBLIGATION D'INFORMATION DE LA DATE DE COMMENCEMENT ET D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

En signant votre dossier de demande, vous vous êtes engagé à :

- **informer de la date de démarrage du chantier, au moins 8 jours avant le début des travaux :**
  - le Service eau et risques de la DDT32 :
    - par téléphone aux agents instructeurs de votre dossier (numéros de téléphone disponibles dans les correspondances)
    - par mail aux agents instructeurs de votre dossier ou : [ddt-ser@gers.gouv.fr](mailto:ddt-ser@gers.gouv.fr)
  - le service départemental de l'AFB : Agence Française pour la Biodiversité ([sd32@afbiodiversite.fr](mailto:sd32@afbiodiversite.fr))
  
- **informer de la date d'achèvement des travaux**
  - le Service eau et risques de la DDT32 ([ddt-ser@gers.gouv.fr](mailto:ddt-ser@gers.gouv.fr)), à l'aide du formulaire joint.
  
- **en cas de problème ou d'incident :**
  - interrompre immédiatement les travaux et prendre des dispositions afin de limiter l'effet de l'incident sur le milieu et sur l'écoulement des eaux,
  - prévenir immédiatement la gendarmerie nationale (17) et les pompiers (18),
  - prévenir dans les meilleurs délais le Service eau et risques de la DDT32 et le service départemental de l'AFB ([sd32@afbiodiversite.fr](mailto:sd32@afbiodiversite.fr)).

Le numéro de référence de votre dossier **32-2018-00179** doit être rappelé lors de toute correspondance.

**Certificat de commencement d'exécution de travaux**

A retourner à :

**Direction Départementale des  
Territoires  
du Gers**

Service Eau et Risques – unité REMA  
19, Place de l'Ancien Foirail, BP 342  
32007 AUCH Cedex 09

**Nom, Prénom ou Raison Sociale** : DEPARTEMENT DU GERS

**Adresse** : Hôtel du département - 81, route de Pessan - BP 20569 » , 32022 AUCH Cedex 9

**Commune de situation du projet** : SAINT-JUSTIN

**Nature du projet** : Travaux de dévoiement de RD 544

**Numéro de dossier** : 32-2018-00179

*Dossier suivi par : Guillaume POINCHEVAL*

Date de commencement prévu des travaux : .....(le service Eau et Risques sera prévenu au moins 15 jours ouvrés avant le début des travaux).

Les travaux seront réalisés conformément au récépissé de déclaration, aux éléments contenus dans le dossier déposé, aux arrêtés ministériels de prescriptions générales sus-visés, et à l'arrêté de prescriptions spécifiques le cas échéant.

Les intervenants attestent avoir pris connaissance des éléments listés ci-dessus

Date et signature (précédé de la mention "lu et approuvé") :

**Le pétitionnaire**

(nom)

**l'entreprise**

(nom)

**le maître d'œuvre**

(nom)

**Certificat d'achèvement de travaux**

A retourner à :

**Direction Départementale des  
Territoires  
du Gers**

Service Eau et Risques – unité REMA  
19, Place de l'Ancien Foirail, BP 342  
32007 AUCH Cedex 09

**Nom, Prénom ou Raison Sociale** : DEPARTEMENT DU GERS

**Adresse** : Hôtel du département - 81, route de Pessan - BP 20569 » , 32022 AUCH Cedex 9

**Commune de situation du projet** : SAINT-JUSTIN

**Nature du projet** : Travaux de dévoiement de RD 544

**Numéro de dossier** : 32-2018-00179

*Dossier suivi par : Guillaume POINCHEVAL*

**Date d'achèvement des travaux** : .....

Les travaux sont réalisés conformément au récépissé de déclaration, aux éléments contenus dans le dossier déposé, aux arrêtés ministériels de prescriptions générales sus-visés, et à l'arrêté de prescriptions spécifiques le cas échéant.

**Date et signature** (précédé de la mention "lu et approuvé") :

**Le pétitionnaire**

(nom)

**l'entreprise**

(nom)

**le maître d'œuvre**

(nom)